

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 décembre 2020**

L'an deux mil vingt le douze décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI

**PRESENTS** : Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN, Philippe BLANCHARD, Patrick VINCENT, Vincent PASQUET, Jorge DE SOUSA, Mesdames Marie-Laure SAVY, Ariane COLLARD, Valéry JEOFFROY, Evelyne VAN HAECKE, Annick ODELIN, Angèle BACCAN, Corinne LECHOPIER

**POUVOIR** : 0

**ABSENT** : 0

**SECRETAIRE** : Mme Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 05 décembre 2020

Ouverture de la séance 10 h 30

#### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 novembre 2020**

Approuvé à l'unanimité

#### **PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE :**

- Décoration pour les fêtes de fin d'année
- Point Finances Commune
- Point d'avancement concernant la Police Municipale Viarmes - Seugy

Projet police municipale : le dernier recrutement a eu lieu, ils sont et seront en formation. Le local de l'ancienne trésorerie de Viarmes deviendra le Poste de la Police Municipale.

Le radar de vitesse pédagogique est commandé. (Achat groupé avec plusieurs communes, dossier d'achat traité par Luzarches)

Les STOP au cimetière et chemin de Bertinval devraient être prêts fin 2020/début 2021

Le budget du CCAS va être rattaché au budget communal (pour limiter les frais de gestion), pour les reste de ses décisions le CCAS sera indépendant.

## DECISION MODIFICATIVE N°2

### Section Investissement :

Le Maire fait part aux membres du conseil que suite à la demande du service budgétaire de la préfecture il y a une différence de 3 centimes sur l'article 1641 et celui mentionné sur l'annexe A2.2, il nous ai demandé de prévoir une correction.

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Remboursement emprunts		0.03 €
D 2184 : Mobilier	- 0,03 €	
<b>TOTAL D 16 : Remboursement emprunts</b>		<b>0.03 €</b>
<b>D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>- 0,03 €</b>	

### Section fonctionnement :

Le Maire fait part aux membres du conseil que suite à la facture de participation de la mise en place de la vidéo surveillance payée à l'intercommunalité C3PF pour un montant de 5 313,69 € sur le compte 65548, il nous ai demandé de prévoir une correction

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 65548 : Autre contribution		2 000,00 €
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	- 2 000,00 €	
<b>TOTAL D 655480</b>		<b>2 000,00€</b>
<b>D 022</b>	<b>- 2 000,00 €</b>	

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les deux décisions modificatives ci-dessus et d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

## **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2021**

Le code général des collectivités territoriales dans son article L1612-1 autorise les collectivités à engager, et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2021, une ouverture anticipée des crédits d'investissement est proposée au conseil municipal.

Le montant du crédit à ouvrir est de 137 728,05 € et réparti comme suit :

Budget principal :

<b>Article</b>	<b>Montant voté en 2020</b>	<b>Montant des crédits à ouvrir</b>
Chapitre 21	96 917,21 €	24 229,30 €
Chapitre 23	453 995,00 €	113 498,75 €
Total	550 912,21 €	137 728,05 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir par anticipation au budget 2021 les crédits détaillés ci-dessus. Ces crédits seront repris au budget 2021

Approuvé à l'unanimité.

### **SITE INTERNET**

L'union des maires du Val d'Oise nous propose une prestation de création de site internet, en proposant les services suivants

- Création du design du site
- Prise en charge du nom de domaine et de l'hébergement
- Gestion de la maintenance
- Assistance disponible par e-mail et téléphone
- Formation des utilisateurs

Cela entraîne la facturation du prix de création de 700 € ;

Cela ouvre ensuite la facturation sur quatre années de 300 €/an, destinés à la maintenance, la formation, l'hébergement et le nom du domaine.

Actuellement notre site est géré par Gallimedia pour un coût d'hébergement de 552 € hors taxes annuel et lors de la création le coût a été de 3 800 € hors taxes ainsi décomposé 1 400 € pour la création (site et charte graphique), 1 200 € pour la formation et 1200 € pour l'alimentation du premier contenu,

Or il est à renouveler en 2021

Le Maire propose aux membres du conseil de transférer la création et la gestion du site à l'union des maires du Val d'Oise.

Les membres du conseil approuvent et autorisent Monsieur le Maire ou son adjointe à la communication à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférent.

Approuvé à l'unanimité.

## DIA

Aucune DIA

## QUESTIONS DIVERSES

Information donnée par le Maire sur le coût de l'installation d'un panneau lumineux ; la commission communication n'avait pas la notion du coût, elle se réunira prochainement pour évoquer le sujet.

Question sur l'entretien du chemin des rouliers (pas éclairé, feuilles non soufflées et dangereux pour les piétons) ce chemin est intercommunal, l'entretien devrait être effectué par la C3PF. La mairie intervient quand cela est possible mais cela a un coût et prend du temps car il faut démonter toutes les bornes. L'entretien sera fait rapidement au frais de la commune.

Demande pour que la balayeuse passe sur l'allée du griffon.

Problème d'égavage d'un arbre ruelle Eluy, le Maire ira voir la propriétaire.

Pourquoi une nacelle commune pour l'installation des décors de Noel n'a-t-elle pas été utilisée ?

Elle ne fonctionnait pas, le personnel n'avait pas l'agrément et il a fallu faire appel à un prestataire comme les autres villes de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 50.

SEUGY, le 12/12/2020

Le Maire  
Jacques ALATI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Alati".